



Bulletin clinique préhospitalier - RAPPEL

DATE : Le 27 mars 2015

EXPÉDITRICE : Docteure Colette D. Lachaîne
Directrice médicale nationale des services préhospitaliers d'urgence

DESTINATAIRES : Techniciens ambulanciers-paramédics et premiers répondants

OBJET : Suicide japonais – Suicide par produits

Ce bulletin est réémis, car un cas de suicide japonais est récemment survenu dans la région de Lanaudière. Il a donc été considéré pertinent de faire à nouveau la diffusion de cette information dans toutes les régions du Québec.

Nous remercions le docteur Dave Ross, monsieur Claude Desrosiers, mesdames Diane Verreault et Sylvie Beaudoin d'Urgences-santé pour ce rappel.

Le suicide par produits chimiques est une façon de plus en plus répandue de mettre fin à ses jours. Comme son nom l'indique, cette façon de procéder est issue du Japon où cette pratique est très répandue. On dénombre quelques cas au Canada et aux États-Unis (30 cas identifiés de 2008 à 2010). Ce nombre est en constante évolution. Essentiellement, la mort survient par inhalation de sulfure d'hydrogène (H₂S). Ce gaz peut être facilement obtenu par le mélange de produits domestiques en vente libre (produits nettoyants pour les planchers et cuvettes, produits de jardinage, pesticides et traitements antifongiques). On constate que cette réaction se produit lors du mélange d'un produit acide et d'un produit sulfuré. Son inhalation est toxique. Les intervenants d'urgence sont donc à risque de devenir indubitablement des victimes collatérales de ce fléau.

Mécanisme d'action

Le sulfure d'hydrogène (H₂S) est un gaz inflammable, incolore et qui dégage une forte odeur « d'œufs pourris » de 0.05 à 150 ppm.¹ Au-delà de cette concentration, il y a paralysie du nerf olfactif. En somme, il en faut peu pour que l'odeur ne soit plus décelable. Les signes et les symptômes varient en fonction de la concentration. Cela peut aller de l'irritation oculaire à la détresse respiratoire grave et même à l'état de choc. L'inhalation de ce gaz peut provoquer un décès presque immédiat à la suite d'une exposition de basse concentration (500 ppm). Le H₂S est rapidement absorbé dans les poumons puis, une fois dans la circulation sanguine, agit directement sur la cytochrome-oxydase, inhibant ainsi la respiration cellulaire. Malgré une très faible exposition, des symptômes apparaissent dans un délai de 72 heures.

¹ Le propane peut aussi dégager une odeur « d'œufs pourris ».

Les indicateurs

Lorsque confronté à un cas de suicide dans un milieu confiné, il est important de bien observer/lire la scène (véhicule, appartement ou autre pièce) durant l'approche initiale. Parmi les indicateurs à relever, notons :

- Odeur « d'œufs pourris »;
- Avertissements postés sur les fenêtres ou portes.
- Personnes se trouvant à proximité et présentant :
 - Difficultés respiratoires;
 - Toux;
 - Irritation des yeux et des muqueuses;
 - Cyanose;
 - Confusion;
 - Inconscience;
 - Animaux domestiques morts à proximité;
 - Notes de suicide à proximité;
 - Portes et fenêtres fermées;
 - Présence de scellés (ruban adhésif) sur les cadres de portes et fenêtres;
 - Présence de récipients ouverts dans le milieu confiné;
 - Présence d'emballages de produits chimiques vides.



Interventions et décontamination

Si la scène d'un suicide par produits chimiques vous semble suspecte, il ne faut pas intervenir, car comme vu précédemment, une faible concentration de ces produits lorsqu'inhalés, peut être mortelle. Un périmètre de sécurité doit être érigé et le service des incendies, de même que les policiers doivent être demandés.

La ventilation de l'espace (appartement, automobile, etc.) ainsi que la décontamination doivent être effectuées par les autorités compétentes. De plus, cela implique que celles-ci portent un équipement de protection adéquat. À moins d'avis contraire de la Santé publique ou du service qui effectue la décontamination, cela se résume à laver à grande eau et au savon la victime puis à disposer les vêtements de cette dernière dans un sac scellé. Il faut prendre note que les vêtements doivent être coupés, si l'on doit les passer par-dessus la tête. Après la décontamination, les soins au patient peuvent être prodigués.

Nous rappelons que les décès dans les fosses à purin sont également causés par une intoxication au sulfure d'hydrogène (H₂S), et que les mêmes précautions de sécurité et de décontamination doivent être prises dans ces cas. Les autorités compétentes doivent intervenir avant vous.

La directrice médicale nationale,

Colette D. Lachaine, mdcM